

Saint-Amant Roche-Savine

Bulletin municipal août 2023



LE MOT DU MAIRE

Cette année restera marquée par la fermeture du collège Alexandre Vialatte. Pour en arriver là, il aura fallu 10 années de manœuvres administratives, de non-dits, de refus d'inscrire les élèves de l'extérieur, et d'incitations au départ de ceux du secteur. Le dernier coup de grâce a été la fermeture de l'internat pour retirer les derniers élèves hors secteur. Bien que le Département du Puy-de-Dôme ait diligenté la remise aux normes de cette unité, les internes n'ont pas pu réintégrer leur chambre en septembre puisque le personnel nécessaire n'avait pas été nommé. Autant d'éléments qui prouvent la volonté de fermer l'établissement. Pourtant, comme nous pouvons le voir dans d'autres départements ruraux ou de montagne, de nombreux collèges de petites tailles fonctionnent parfaitement.

Je m'exprime avec beaucoup d'amertume car cette fermeture ne sera pas sans conséquence sur notre collectivité. En effet, l'immeuble sera propriété de la commune à compter du 30 août 2023. Lui, et l'ensemble des charges financières qui en découlent.

Tout d'abord, et en urgence, nous devons traiter les questions relatives à la restauration scolaire, à la maintenance du bâtiment, aux contrats de sécurité et alarmes afin de garantir dans les meilleurs conditions la rentrée des classes de l'école primaire. Ces différentes charges étaient auparavant couvertes par le Département du Puy-de-Dôme, tout comme une partie des charges de fonctionnement de la médiathèque. Dans un second temps, nous travaillerons pour trouver une nouvelle fonction à ce bâtiment. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude.

Pour ce qui est des travaux 2023, sont prévus au budget la rénovation de la salle d'exposition et la pose d'un vidéo projecteur à la salle du conseil, la remise à neuf de l'électricité des cloches de l'église, des travaux de voirie sous la Ressourcerie et place des Chabagnoux.

Enfin, la période estivale sera cette année riche en événements, pour toutes les générations, qu'ils soient organisés par la municipalité ou par des associations savinoises. Cette année encore, un effort tout particulier est fait à destination des enfants (sport le mercredi et le samedi en période scolaire, stages cirque et danse pendant les vacances), un vrai succès au vu du nombre de participant.

Bonne rentrée à tous,

Le maire,

Serge JOUBERT

Tirage : 350 exemplaires
 Directeur de publication : Serge JOUBERT
 Mise en page et impression : Imprimerie du Livradois - 63600 Ambert

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2022

Révision des tarifs communaux :

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs communaux. Il précise qu'il existe une grande disparité des loyers lorsque l'on compare les tarifs au m². Il propose donc d'utiliser l'indice du coût de la construction (+ 1,02 %) pour augmenter les loyers les plus faibles et de ne pas augmenter les plus élevés au m².

Révision des tarifs de l'assainissement collectif :

M. le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs de l'assainissement. Il précise que des travaux seront à réaliser sur les réseaux d'assainissement ainsi que sur les stations d'épuration, et que ceux-ci engageront à l'avenir d'importantes charges financières. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'une augmentation de 2 % des tarifs de l'assainissement collectif en 2022.

Révision des tarifs des concessions dans le cimetière :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le prix des concessions perpétuelles dans le cimetière à 71 € du m².

Choix d'une entreprise pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation d'une chaufferie bois granulés dans le bâtiment de la mairie :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'une chaufferie bois-granulés pour le bâtiment mairie en remplacement d'une chaudière gaz. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Auvergne Énergie Solutions pour la maîtrise d'œuvre pour la conception et l'installation de la chaufferie bois granulés de la mairie pour un montant de 12 000,00 € H. T., soit 14 400,00 € T.T.C.

Participation financière pour l'extension du réseau d'eau au lieu-dit Balance :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2021-03-04 du 18/03/2021 accordant une participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable pour alimenter la maison de M. Guy GUIOUBLY et M^{me} Brigitte FILIOT au lieu-dit Balance d'un montant de 1 000,00 €.

Il informe le conseil municipal que les financeurs des travaux ne seront pas les habitants mais la commune de Fournols. Il propose donc verser la participation financière directement à la commune de Fournols. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer la participation financière de 1 000 €, prévue par délibération du 18 mars 2021, à la commune de Fournols pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit Balance.

Vente d'une parcelle de terrain au Clos des sœurs :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la vente à Madame OULD BOUKHITINE du terrain cadastré AM 433 d'une surface de 979 m² situé au Clos des sœurs au prix de 10 € / m².

Motion pour le maintien de l'hôpital d'Ambert :

Tout d'abord, le conseil municipal tient à saluer l'exceptionnelle mobilisation de la population, des personnels soignants et de leurs syndicats, des collectifs et associations (DEHBA, CDDSP), des élus du territoire, qui a permis la réouverture rapide des services d'urgences de l'hôpital



d'Ambert. Des milliers de personnes dans les cortèges, de multiples interventions des élus, une réunion publique avec plusieurs centaines de participants : Tout cela a concouru à ce succès.

L'Agence Régionale de Santé débloque en urgence un million d'euros, la Région s'engage à accompagner financièrement les projets bâtimentaires de l'hôpital pour l'accueil des médecins, et le CHU met à disposition des médecins urgentistes. Nous nous félicitons de ces décisions.

La situation de l'hôpital reste fragile et structurellement préoccupante. Nous avons vu en quelques décennies se dégrader la situation : Fermeture de la maternité en 2006, fermeture du bloc opératoire la nuit, les week-ends et les jours fériés en 2008, la fin des activités de chirurgie en hospitalisation complète en 2013 et aujourd'hui les menaces pèsent sur le SMUR et les urgences. À ces difficultés, s'ajoutent la pénurie de médecins généralistes, en partie due au numérus clausus mis en place depuis les années 70, ainsi que le manque de personnels soignants - infirmier(e)s, aides-soignant(e)s- qui d'année en année s'aggrave.

En fait c'est l'ensemble du système de santé du Livradois-Forez qui se fragilise.

Il est indispensable de donner à l'hôpital des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable et serein. Cela passe par un engagement sur le long terme de l'État - à travers l'ARS - garantissant le maintien et le développement de cet établissement public en lien avec une politique efficace d'installation de médecins généralistes et de maillage du territoire en offre de soins.

Les collectivités locales sont prêtes à aller dans ce sens mais ne peuvent à elles seules mettre en œuvre cette politique de santé : Le rôle de l'État est essentiel à la réalisation de cet objectif.

Le conseil municipal de la commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE demande donc à l'État de travailler à la mise en œuvre d'une telle politique en concertation avec l'ensemble des partenaires. Nous sollicitons une rencontre avec les services de l'ARS pour définir les modalités de ce travail. Il y va de l'avenir de notre territoire rural.

Motion Sanofi :

En août 2021, notre conseil municipal s'associait au conseil communautaire d'Ambert Livradois-Forez, aux parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales pour interpellier la direction de SANOFI et les pouvoirs publics à propos de la création d'EuroAPI. En effet, il est vital pour notre territoire de tout mettre en œuvre pour préserver le site de Vertolaye, ses emplois directs et indirects.

Mais l'enjeu est aussi d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels, voire vitaux.

Les dernières déclarations de la direction d'EuroAPI vont apparemment dans le bon sens : Investissements sur le site et prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale. Reste posé l'enjeu de la maîtrise publique de la politique de santé dans le domaine du médicament. C'est pourquoi nous réitérons notre demande : Les pouvoirs publics doivent s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société, afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe.

Auto-entreprise Paul le bricoleur
Multi-services - Intérieurs - Extérieurs --- Devis gratuit
Pierre DELARUE
La Soudade - 63890 SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE
Tél. 04.73.72.87.32 - Portable : 06.60.16.87.20
Mail : delaruepierre0361@orange.fr

Ets FOUGÈRES
Matériels agricoles et motoculture
15, Z.A. d'Aubignat - 63600 ST-FERRÉOL-DES-CÔTES
Tél. 04.73.82.03.49
Mail : etsfougeres@orange.fr

Séance du 28 février 2022

Demande de subvention FIC 2022 :

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie - programme 2022, établi par le maître d'œuvre. Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 66 530,00 € H T, concernent l'aménagement et la réfection des chemins de :

- voie communale n°1 entre Les Chapioux et La Fayolle ;
- voie communale n°12 entre La Valatie et La Grange Neuve.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier et sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 20 % x 1,11 sur le montant hors taxes de 66 530 €, soit une subvention de 14 769,66 € ;

Demande de subvention DSIL et DETR 2022 :

Monsieur le maire présente à au conseil municipal l'avant-projet des travaux d'installation d'une chaufferie bois / granulés dans le bâtiment de la mairie pour un montant prévisionnel de 141 350,00 € H T.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2022. Par ailleurs, il précise qu'une subvention complémentaire de l'ADEME sera demandée dans les prochains mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier ;
- sollicite l'octroi de la subvention au titre de la DSIL au taux de 30 % du montant hors taxes de 141 350,00 €, soit une subvention de 42 405,00 € ;
- sollicite l'octroi de la subvention au titre de la DETR au taux de 30 % du montant hors taxes de 141 350,00 €, soit une subvention de 42 405,00 €.

Séance du 11 mars 2022

Compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats 2021 :

Résultat des comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2021, d'après les registres de la comptabilité communale et les comptes de gestion du receveur municipal :

Budget général	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	747 132,20 €	403 843,62 €
Dépenses	553 644,15 €	332 254,60 €
Excédent de fonctionnement	193 488,05 €	71 589,02 €

Affectation du résultat : - affectation en réserves en investissement : 3 109,12 €

- report en fonctionnement compte 002 : 190 378,93 €

Subvention à l'association La Spore Fait Vivre pour la programmation culturelle 2022 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de l'association «La Spore Fait Vivre» qui sollicite une subvention pour la programmation culturelle 2022. Les représentants de l'association ont été reçus il y a 3 semaines par la commission culture qui avait proposé un

versement de 3 000,00 € pour suppléer la commune dans l'animation du village.

Un conseiller soulève le manque de programmation culturelle depuis quelque temps en comparaison avec la vie culturelle très riche lors des mandats précédents. L'association «La Spore Fait Vivre» a des compétences complémentaires aux nôtres et pourrait donc prendre en charge une plus grande partie de la vie culturelle. Mais pour cela il faudrait octroyer une subvention supérieure afin qu'ils puissent réaliser davantage de manifestations. Ces personnes ont des compétences professionnelles dans le milieu culturel et ont pour but de recréer du lien entre les habitants par le biais de différentes manifestations, il semblerait important de s'associer à ces forces vives pour le dynamisme de la commune.

En réponse à ces propos, il est soulevé que les compétences internes et l'intérêt porté par la commission culture à ces sujets ont beaucoup évolués depuis le début du mandat. L'idée de la commission était donc d'octroyer à l'association nouvellement installée sur le territoire, une subvention pour s'occuper d'une partie de la vie culturelle tout en laissant la possibilité aux autres associations et à la Commune d'organiser d'autres manifestations.

Cette année peut être une année de test pour voir ce que l'association arrive à proposer en complément de la commission culture. La question d'une délégation pourra être évoquée pour l'année prochaine.

Après en avoir délibéré (11 voix pour - 2 abstentions), le conseil municipal accepte de verser une subvention à l'association «La Spore Fait Vivre» d'un montant de 3 000,00 €.

Vente d'un terrain au Clos des sœurs :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la vente du terrain cadastré AM 430 situé au Clos des sœurs d'une surface de 855 m² à Monsieur Yves MAYOUX au prix de 10 € / m².

Modification des délégués du Conseil Municipal auprès de certains organismes extérieurs :

Le conseil municipal désigne comme représentant :

- au Parc Naturel Régional Livradois Forez : Huguette GACHON
- au CLIC Livradois Forez : Marie-Pierre DEROSSY

Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier pour la révision de la réglementation des boisements :

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, M. Robert GACHON et M^{me} Huguette CAMBRAY sont élus membres titulaires. Faute de candidat, aucun membre suppléant n'est élu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Roland HERITIER et M^{me} Joëlle QUINTON comme propriétaires forestiers titulaires et M. Michel POURCHER comme propriétaires forestiers suppléants.

Alimentation BT du Clos des Sœurs

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'alimentation électrique du lotissement communal Le Clos des Sœurs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 7 320,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation du Clos des Sœurs ;
- de confier la réalisation de ces travaux au TE63 - SIEG ;
- de fixer la participation de la commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE au financement des dépenses à 1 338,00 €
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Séance du 14 avril 2022**Vote des taxes 2022 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence des communes. Il propose de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux en 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 32,64 %
- Taxe foncière (non bâti) 52,28 %

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis 2021, afin de compenser les baisses de recettes fiscales dues à la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais intégrée au taux communal.

Budget primitif 2022 :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2022 du budget général et des budgets annexes, lesquels s'équilibrent comme suit :

- Budget général :
- Section de fonctionnement : 960 500,00 €
- Section d'investissement : 845 263,00 €

Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2022 est disponible au secrétariat de mairie.

Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique :

Monsieur le maire rappelle le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

En ce qui concerne l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine, les élèves scolarisés sont au nombre de 55, répartis comme ci-dessous :

- Grandval	2 élèves	- Saint-Éloy-La-Glacière	3 élèves
- Le Monestier	5 élèves	- Saint-Amant-Roche-Savine	45 élèves

Monsieur le maire donne ensuite connaissance des dépenses effectuées en 2021 qui s'élèvent à 38 629,98 € (soit 702,36 € / élève). Le conseil municipal fixe la répartition par élève en fonction du potentiel fiscal des communes.

Création d'un poste temporaire d'adjoint technique territorial :

Le conseil municipal, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial temps complet pour accroissement temporaire d'activité du 2 mai au 30 juin 2022 et décide de fixer la rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 d'un adjoint technique territorial.

Séance du 27 juin 2022**Travaux sur la piste forestière de Toutée à Auzelles :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la mesure 4.3.1 du programme de développement rural qui concerne le soutien à la desserte forestière et son financement. Il rappelle l'intérêt de l'amélioration de la desserte dans les forêts sectionales de CHASSAGNE - LE BUISSON, commune d'AUZELLES qui concerne également pour partie la commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de confier la maîtrise d'ouvrage délégué des projets, au nom des deux communes à la commune d'AUZELLES ;
- Décide de confier à l'O.N.F. la constitution du dossier de demande de subventions ;
- S'engage à financer les dépenses prévues selon le plan de financement de l'avant-projet, suivant :

■ Dépenses prévisionnelles de cet avant-projet : 92 856 € H.T.

■ Subvention de 80% du FEADER : 74 284.80 €

■ Autofinancement des communes : 18 571.20 € H.T.

□ 91 % pour la commune d'Auzelles 16 899.79 € H.T.

□ 9 % pour la commune de St-Amant-R/S 1 671.41 € H.T.

- Approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite la subvention du FEADER susmentionnée.

Travaux de voirie 2022 : choix de l'entreprise et du maître d'œuvre :

Le conseil municipal accepte de retenir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, moins disante, pour les travaux de voirie 2022 pour un montant de 56 682,50 € H. T. soit 68 019,00 € TTC (prix révisables) ;

Création d'un budget lotissement :

Monsieur le maire informe que la délibération n°2019-12-23 du 20 décembre 2019 prévoyant la dissolution du budget annexe lotissement n'a pas été traitée par le service de gestion comptable d'Ambert. Ce budget annexe étant toujours actif, il est donc nécessaire de l'approuver pour regrouper toutes les opérations comptables liées au lotissement «Le Clos des Sœurs».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la proposition de budget primitif 2022 du budget lotissement qui s'équilibre comme suit :

□ Section de fonctionnement : 21 127,30 €

□ Section d'investissement : 0,00 €

Demande de participation à un service de livraison de pain :

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier du comité «L'amie du pain» qui souhaite mettre en place un service de distribution de pain pour les personnes les plus dépendantes et isolées. Ce projet fait suite à l'arrêt des tournées auparavant effectuées par le boulanger. Afin de financer cette action, la commune est sollicitée pour verser une subvention de 1 121,58 €.

Celle-ci permettrait de faire fonctionner le service de distribution jusqu'à la fin de l'année 2022. Le conseil municipal trouve cette initiative louable et soulève qu'il y a un réel besoin de la population à ce niveau. Cependant, dans l'état actuel, il semble compliqué pour une collectivité territoriale de soutenir une activité commerciale de ce type. Il est donc décidé d'étudier plus largement ce projet. Pour ce faire, un groupe de travail composée de Huguette GACHON, Huguette CAMBRAY et Patrick BARDERA est constitué. Ils prendront contact avec les porteurs du projet.

Bilan financier de la SPL Saviloisirs :

Monsieur François CHASSAIGNE présente à l'assemblée le résultat 2021 de la SPL Saviloisirs. Le chiffre d'affaires 2021 a été de 99 732,00 € (soit une augmentation de + 69 % par rapport à 2020). Ce chiffre d'affaires ne tient pas compte du versement de la commune à la SPL Saviloisirs (participation de la CCAS EDF).

Ressources humaines : ouverture de postes :

- Adjoint technique territorial

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer les deux emplois permanents suivants :

- un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28,86/35^e annualisé) à compter du 29 août 2022 pour exercer des fonctions d'agent d'accueil des collectivités

- un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (21,15/35^e annualisé) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur François CHASSAIGNE souligne la bonne santé financière de la SPL Saviloisirs et précise que les comptes sont vérifiés par le commissaire aux comptes.

Séance du 10 octobre 2022**Réforme de la publicité des actes :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 visant à simplifier et harmoniser les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des autorités locales et renforçant le recours à la dématérialisation.

Il précise que dorénavant, il n'y aura plus de compte-rendu du conseil municipal mais une liste des délibérations qui sera affichée en mairie.

Les débats, ainsi que les délibérations seront regroupés dans le procès-verbal de la séance qui sera communiqué aux citoyens après validation par l'assemblée lors de sa prochaine réunion. Il précisera entre autres la teneur des discussions et le nom des votants et le sens de leur vote en cas de scrutin public.

Création d'un poste temporaire d'adjoint technique territorial temps non complet :

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial temps non complet à raison de 8/35^e pour accroissement temporaire d'activité (en raison de l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine) du 7 novembre 2022 au 7 juillet 2023.

Création d'un poste temporaire d'adjoint technique territorial temps complet :

Le conseil municipal décide de créer un poste temporaire d'adjoint technique territorial temps complet de 2 mois à compter du 1^{er} novembre 2022 afin de réaliser la pose des panneaux suite à l'adressage réalisé dans les villages.

Adoption par anticipation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée :

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2024 la M57 deviendra le référentiel de droit commun et qu'il comprend 2 plans de compte par nature : le développé et l'abrégé ;

Monsieur le maire informe l'assemblée du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 qui permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'appliquer le cadre budgétaire et comptable et détermine les modalités de mise en œuvre de ce droit d'option.

Vu l'accord de principe du comptable public en date du 8 août 2022 sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune dès le 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de mettre en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour la Commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE ;

Subvention au collège Alexandre Vialatte pour le voyage scolaire 2022 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 360 € au collège Alexandre Vialatte pour le voyage scolaire en Angleterre.

Correspondant incendie et secours :

Monsieur le maire informe le conseil que la préfecture du Puy-de-Dôme nous demande de nommer un correspondant incendie et secours afin de faire le lien entre le SDIS et la Commune. Monsieur François CHASSAIGNE se portant volontaire il sera prochainement nommé par arrêté.

Acquisition d'un tracteur communal :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir un tracteur. Il présente les deux offres reçues :

- Entreprise P. FAVIER : tracteur d'occasion de type CASE de 2010 - environ 6 500 heures - 140 ch pour un montant de 68 400,00 € TTC

- Entreprise GENEVRIER : tracteur d'occasion DEUTZ FAHR AGROTRON de 2013 - environ 4 500 heures - 100 ch pour un montant de 71 400,00 € TTC

Par ailleurs, il précise qu'une subvention de 16 500,00 € a été sollicitée auprès du

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour l'acquisition de ce matériel.

Compte-tenu de ses caractéristiques, monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir le tracteur proposé par l'entreprise GENEVRIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'acquisition du tracteur DEUTZ FAHR AGROTRON K410 version B et ses accessoires pour un montant de 59 500,00 € H.T. (soit 71 400,00 € TTC).

Fourniture de garde-corps pour le parc des copains du monde :

Monsieur le maire présente 3 devis des entreprises JAKUBOWSKI, MONIER FRERES et FER OU REFER pour la fabrication et la pose de garde-corps sur les murs du parc des copains du monde.

Considérant que les devis sont inférieurs au montant estimé, monsieur le maire propose de confier à l'entreprise qui sera retenue la fabrication et la pose de garde-corps complémentaires sur les deux murs intermédiaires du parc des copains du monde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir l'entreprise FER OU REFER, moins disante, pour la fabrication et la pose des garde-corps du parc suivant le devis d'un montant de 18 096,00 € TTC ;
- accepte de confier à l'entreprise le supplément pour les travaux de garde-corps complémentaire pour un montant de 6 032,40 €.

Supplément pour les travaux du parc des copains du monde :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors des travaux d'aménagement du Parc des copains du Monde, des tuyaux d'évacuation de l'eau pluvial et d'eaux usées ont été trouvés de la maison de retraite à la rue Gaspard des Montagnes. Ceux-ci sont en mauvais état et doivent être changés avant l'achèvement des travaux.

Il présente le devis de l'entreprise ROUX d'un montant de 8 020,80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- accepte de confier à l'entreprise ROUX les travaux supplémentaires au parc des copains du monde pour un montant de 8 020,80 € TTC ;
- autorise monsieur le maire à signer le devis correspondant ;
- charge monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'inventaire du cimetière :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de recollement administratif des titres de concession dans le cimetière, relevé des épitaphes et de cartographie du cimetière.

le conseil municipal décide de confier à l'entreprise Gescime les travaux d'inventaire et de recollement administratif du cimetière pour un montant de 9 250,00 € H T, soit 11 100 € TTC et accepte la signature du contrat de service d'un montant de 195,00 € H T/an, soit 234,00 € TTC / an.

Coupe de bois 2023 :

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2023, les destinations suivantes :

Mise sur le marché :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Section des Fourches	2 U	6 ha 69	Irrégulier	Bloc et sur pied

Rachat d'immeubles à l'Etablissement Public Foncier :

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier a acquis pour le compte de la commune de St-Amant-Roche-Savine les immeubles désignés ci-dessous :

- parcelle ZH n°0035 de 4 400 m² : station d'épuration roseaux
- parcelle AM n°0409 de 56 m² : parking de la caserne des pompiers
- parcelle ZD n°0101 de 670 m² : terrain derrière le point de tri
- parcelles ZE n°271 – 274 – 277 – 278 d'une surface totale de 4 320 m² : terrains autour du bâtiment de la Direction Départementale de l'Équipement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le rachat des parcelles désignées ci-dessus.

Renouvellement de la convention de mise à disposition du «petit théâtre» :

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2021-11-12 du 08 novembre 2021 acceptant la mise à disposition du local situé 7, route de Grandval et dénommé «petit théâtre» pour une durée de 1 an à compter du 10 novembre 2022 à Monsieur Jérémy CAMBRAY.

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la mise à disposition du local situé 7 route de Grandval à Monsieur Jérémy CAMBRAY en maintenant le loyer à 50€ / mois ;

Séance du 27 juin 2022

Révision des tarifs communaux :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une comparaison des montant des loyers au m² a permis de démontrer une grande disparité entre les logements communaux. Il propose donc à l'assemblée d'augmenter de 2% en 2023 seulement les loyers avec le ratio loyer/m² le plus faible, soit l'ancienne gendarmerie et la Poste.

Tarifs des concessions dans le cimetière 2023 :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à compter du 1er janvier 2023 le prix de vente des concessions perpétuelles à 72 € le m².

Tarifs du service assainissement 2023 :

Le conseil municipal décide d'augmenter de 2% les tarifs 2023 du service assainissement.

Classement dans la voirie communale au col des Fourches

Le conseil municipal décide de classer comme voie communale le chemin prenant son origine au col des Fourches sur la RD 996 route de Clermont, faisant le tour du bâtiment de la Ressourcerie et s'achevant sur la RD996 route de Clermont d'une longueur de 263 mètres linéaires ;

ENTREPRISE ROUX SAS

Bâtiments - Travaux publics

Chemin de Lavour
63500 ISSOIRE
Tél. 04.73.89.03.94



NAISSANCES

Le 16 mai 2022 Cholé JOUVE à Thiers (Puy-de-Dôme) de JOUVE David et BARRI Lolita, domiciliés à 32 rue Henri-Pourrat, St-Amant-Roche-Savine

Le 7 juillet 2022 Nélie, Lou, Céleste BÉRARD COUDERT à Thiers (Puy-de-Dôme) de BÉRARD Adrien et COUDERT Lise, domiciliés à 14 bis rue de la Galipote, St-Amant-Roche-Savine

Le 8 décembre 2022 Loÿs, Marie, Frédéric, Régis COURTIAL à Beaumont (Puy-de-Dôme) de COURTIAL Philippe, Matrice, Stephan et PICARD Hermine, Colette, Marie-Thérèse, domiciliés à 32 rue Henri Pourrat, St-Amant-Roche-Savine

Le 25 mars 2022 Léo, Christian GRIMAUD à Issoire (Puy-de-Dôme) de GRIMAUD Cédric et CARLE Stéphanie domiciliés Le Monial, Saint-Amant-Roche-Savine

DÉCÈS

Le 23 décembre 2022 Alain, Maurice, Paul SAUREL âgé de 77 ans domicilié 1 rue Gaspard des Montagnes à Saint-Amant-Roche-Savine.

Le 1 août 2022 Jean-François MESTRON, veuf de Francine, Marie-Louise POUGET, âgé de 93 ans domicilié 1 rue Gaspard des Montagnes à St-Amant-Roche-Savine.

Le 15 février 2022 Jean, Claude DAMON, âgé de 68 ans domicilié 11 rue de la résistance à St-Amant-Roche-Savine.

Le 18 février 2022 Fernande BOUCHARDY, veuve de Didier, Olivier GUÉMONT, âgé de 91 ans domiciliée 1 rue Gaspard des Montagnes à Saint-Amant-Roche Savine.

Le 26 janvier 2022 Henri, Joseph IMBERDIS, âgé de 93 ans domicilié 1 rue Gaspard des Montagnes à St-Amant-Roche-Savine.

Le 5 septembre 2022 Marie-Pierre, Catherine, Marguerite PRUM, âgé de 69 ans domiciliée Le Besset à St-Amant-Roche-Savine.

S.A.R.L. GOURCY
Chauffage - Sanitaire - Couverture - Zinguerie
Assainissement - Énergies renouvelables
 Le Pradel - 63480 MARAT - Tél. 04.73.95.22.21
 Les Bergères - 63590 CUNLHAT - Tél. 04.73.72.37.76
 Mail : dgourcy@orange.fr

Isabelle RÉMY
Vente et location de matériel médical
 21, rue Henri-Pourrat
 63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE
 Tél. 04.73.95.70.38

 **Fers du Livradois**
 Groupe Claustre
 04 73 82 30 29
 www.fers-du-livradois.fr
 Coupe à la demande - Réalisation de devis
 Vente de fers neufs aux particuliers et professionnels

Coup de main

 29, boulevard Henri-IV
 63600 AMBERT
Tél. 04.73.82.26.10
 coupde-main.63@wanadoo.fr - www.coupde-main63.fr

Les Serves

Pour l'association les serves, l'année 2022 avait pour objectif de relancer l'intérêt de la communauté villageoise pour cette parcelle qui n'est plus à strictement parler une friche forestière.

À cette fin, une diversité d'actions et de thèmes avait prévalu.

Qu'on en juge !

Le 14 mai, c'était une sortie ornithologique pour écouter et reconnaître le chant des oiseaux.

Durant le week-end de Pâques, un petit chantier visant à dégager un sentier reliant Les Serves avait réuni un noyau de bénévoles.

Le dimanche 19 juin, c'était un «concours de sourcellerie» qui avait lieu. À moitié sérieux, tout le monde se quitta avec comme trophée une bouteille d'eau de vie, euh de la Fayolle.

Enfin, l'été et l'automne étaient placés sous le signe de la vulgarisation scientifique avec une expo et une conférence toutes deux intitulées : dans la peau d'un arbre. Catherine Lenne, Enseignante-Chercheuse à l'Université Clermont Auvergne, nous faisait ainsi part des connaissances récentes relatives à ce sujet.

À côté de ces manifestations publiques, d'autres actions ont eu lieu. Un partenariat avec l'atelier naturaliste de l'université populaire de la Dore nous a permis d'entamer un inventaire de la faune qui s'est depuis étendu à la flore.

Nous n'avons pas encore mis en valeur ces inventaires mais espérons pouvoir le faire dans un bref avenir.

Par ailleurs, un partenariat avec nos voisins du rucher pédagogique avait permis d'utiliser la parcelle pour une animation conduite par l'association APIS Ambert. C'était le 23 juillet.

Enfin, sous la houlette de la communauté de communes, il avait été envisagé un temps d'aménager un abri de pique-nique juste à l'entrée du chemin. On a donc un beau terrassement réalisé aux frais de la commune mais les instances intercommunales ont depuis lors d'autres priorités. Ce n'est pas grave, on compte bien s'en servir. En effet, la fin de l'année fut consacrée à la campagne du Budget Écologique et Citoyen du Puy-de-Dôme à la fin de laquelle l'association, grâce aux votes des habitants, a pu obtenir une subvention afin de restaurer les serves, y apposer une signalétique et s'offrir une formation et une animation sur le thème de l'environnement.

Le 18 février 2023, la communauté villageoise était invitée à partager le verre de l'amitié et débattre de l'avenir de la parcelle. Plus d'une trentaine de personnes ont

répondu présentes. Qu'elles en soient encore remerciées ! Depuis, nous avons une feuille de route qu'on essaiera de réaliser.

Les préparatifs des divers chantiers nous ont bien occupé et la pluie que l'on a attendu tout l'hiver est tombée quasiment sans arrêt depuis le début du printemps. D'où un léger retard au démarrage.

Au mois de juillet, un «chantier participatif» sur la parcelle a été réalisé pendant 4 jours.

Une serve a été remise en eau et à donner l'occasion de se retrouver ensemble.

À très bientôt donc, pour des moments partagés de labeur et surtout de bonne humeur !

Association «Après l'école...»

L'association «Après l'école» organise le soutien scolaire pour les enfants de l'école primaire qui le souhaitent. Elle aura passé l'année scolaire 2022/2023 avec un effectif régulier d'une douzaine d'enfants et, plus ou moins huit adultes bénévoles.

Nous nous retrouvons dans la salle de réunion à la médiathèque les jeudis soirs de 16 h 45 à 18 h 45.

En plus des devoirs ou révisions, nous apportons une activité plus ludique en proposant aux enfants des jeux de table (utilisation de la ludothèque de la médiathèque) qui favorisent la collaboration, l'apprentissage des règles, la bonne entente et le plaisir du partage.

Comme chaque fin d'année scolaire, nous organisons une sortie. Le samedi 17 juin, nous emmenons les enfants à Gannat au parc Paleopolis à la découverte des dinosaures.

Pour la rentrée de septembre 2023, les familles pourront inscrire leur enfant en retirant un bulletin d'inscription à la médiathèque ou via celui distribué à l'école. Une adhésion à l'association de 5 € sera demandée aux familles.

Par ailleurs, une nouvelle activité, soutenue par l'association, voit le jour à la médiathèque en 2023. Des cours d'espagnols réguliers animés par Maria et Sebastian sont ouverts à toutes et à tous (cf.visuel).

Nous remercions la commune ainsi que l'équipe des médiathèques pour le prêt des locaux et l'accueil réservé à nos activités !

Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons un bel été !

QIGONG – TAIJIQUAN



QIGONG – TAIJIQUAN

氣功 - 太極拳

L'association ASELF propose des cours hebdomadaires de Qigong et de Taijiquan tous les lundis de 18 h à 19 h 30 dans la salle de la mairie. Avec les beaux jours et quand le temps le permet nous pratiquons en extérieur. Le Qigong est une pratique qui permet de se maintenir en bonne santé et d'augmenter le potentiel de longévité à travers le développement de l'énergie interne, elle fait partie de la médecine traditionnelle chinoise.



Le Qigong est accessible à tous et à tout âge de la vie et ne nécessite pas de condition particulière grâce à sa diversité.

Le Taijiquan est une technique plus martiale qui permet bien-être, relaxation, mais aussi renforcement musculaire.

Le professeur Marie Court est diplômée : I.H.Q.F. (International Health Qigong Fédération), LES TEMPS DU CORPS et YMAA

L'association propose également des cours à Vertolaye et à Cunlhat.

Contact :

aself@orange.fr ou Marie Court : 06 81 58 26 21

GASPARD EN FÊTE

L'association Gaspard en fête organise la brocante du 2^{ème} dimanche d'août depuis l'année 2000.

Malgré les différents déboires des dernières années (orage, pandémie, pluie), elle continue dans cette voie pour offrir aux Savinoises et Savinois une manifestation permettant de se retrouver, de discuter dans une atmosphère conviviale, et permettant également de débarrasser son grenier.

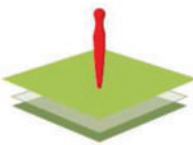


Pour faciliter l'organisation, Gaspard en fête aimerait trouver une formule inter-associative pour les années à venir, afin de mieux répartir les tâches, et bien sûr, toutes les idées sont les bienvenues.

Bonne brocante à tous

Robert Gachon

Géomètres-Experts
Maîtres d'œuvre Voirie-Réseaux



GEOVAL
AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS

A AMBERT :
9bis Av. Emmanuel Chabrier
04.73.72.46.81
ambert@geoval.info

Saint-Amant-Roche-Savine : Projet pilote pour des déplacements économiques et solidaires

Le conseil municipal a décidé de soutenir une campagne de promotion de l'auto-stop qui se déploie dans le Livradois-Forez.

Il s'agit de la réactivation d'une pratique aussi vieille que la charrette : L'auto-stop !

Une fresque a été peinte dimanche 18 juin sur un transformateur le long de la D996 et des autocollants Vive le STOP à apposer sur nos voitures sont disponibles à la mairie et à la médiathèque.

La fresque et les autocollants ont pour but de refaire vivre l'imaginaire de l'auto-stop - cette pratique si évidente il y a 40 ans et si nécessaire aujourd'hui. Alors c'est dans le Livradois-Forez que se lance S.T.O.P. Société de Transport Optimiste et Providentiel ou Super Transport Offert Partout.

Renommée mondialement pour ses expériences inoubliables, notre société offre aux conducteurs l'opportunité de vivre le frisson d'être assis à côté de vraies aventurières, de faire briller les yeux de jeunes passagers incrédules, d'apprécier un paysage à deux et en silence, et parfois le délicat plaisir de se faire bousculer dans ses convictions... le tout en restant assis sur son siège.

Nous recrutons tout conducteur sans discrimination, et sans engagement. Il suffit pour nous rejoindre de coller cet autocollant sur votre pare-brise. Il encouragera d'autres piétons et automobilistes à tenter l'aventure du partage, et un jour sur une aire d'autoroute il indiquera le salut à un auto-stoppeur fatigué.

En prime, recevez pour chaque voyage un bonus sur votre bilan carbone.

Découvrez nos services sur www.vivelestop.fr

Vous connaissez une commune du Livradois-Forez susceptible d'être intéressée par la promotion de l'auto-stop ?

N'hésitez pas à prendre contact : vivelestop@riseup.net

Le panneau auquel vous avez échappé :



Depuis deux ans le mercredi matin, les enfants de l'école primaire et maternelle viennent nombreux s'initier à la pratique du sport de façon ludique.

Le coût de cette activité est pris en charge par le budget culture de la commune. Une petite participation financière est demandée aux familles.

BRICO **MARCHÉ**

AMBERT
 330, route du Puy - 63600 AMBERT
 Tél. 04.73.82.00.90
 Facebook : bricomarche ambert
 Site : www.bricomarche.com
 pdv07882@mousquetaires.com

décoration
 bricolage
 jardinage
 matériaux
 animalerie
 fer et comptoir professionnel



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

ATTENTION : Si vos travaux sont dans le périmètre de protection des bâtiments historiques, ces règles ne s'appliquent pas. Se rapprocher de votre mairie.

Recensement militaire



Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à passer en mairie pour procéder au recensement citoyen dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire.

Cette démarche obligatoire vous permettra d'obtenir une attestation de recensement indispensable pour les inscriptions aux examens et concours. Cela permettra également l'inscription automatique sur les listes électorales à votre 18^{ème} anniversaire.

Dans les mois suivants le recensement, vous recevrez votre convocation à la journée défense et citoyenne (JDC)

Bon à savoir :

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans le délai légal, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Où réaliser la démarche ?

- 🕒 Sur Internet
- 🕒 En mairie

Quelles pièces justificatives sont à fournir ?

- 🕒 Carte nationale d'identité
- 🕒 Livret de famille
- 🕒 Justificatif de domicile

Recensement de la population de Saint-Amant-Roche-Savine

Il a été effectué en janvier 2022.

Suite à cette enquête, la population légale au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 est de :

Population municipale 513
Population comptée à part 14
Population totale 527

Commune : SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE (63314)

Comptages issus de la collecte - Commune de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	409	409
Adresses collectives (*)	8	8
Résidences principales (e)	252	252
Total (f+g+h) des logements occasionnels (f), résidences secondaires (g), logements vacants (h)	197	197
Total des logements enquêtés (i=e+f+g+h)	449	449
Total des bulletins individuels (j)	499	498
Fiches de logement non enquêté (k)	3	3
Total des logements d'habitation (o=i+k)	452	452
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

Communautés	
Nombre	3
Nombre de personnes recensées	22
Logements dans l'enceinte des communautés	
Nombre de résidences principales y compris FLNE	3
Nombre de personnes recensées	5

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :
Laurence CAUTENET-SIVET - 63500 Issoire
06.21.72.02.6
laurence.cautenetsivet@gmail.com



Logements locatifs et étiquette énergie :

Des changements en perspective !

Quelques dates clés à retenir :

❑ Depuis le 24 août 2022 : Gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- Appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail
- Procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail
- Proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail
- Majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août 2022. **Elle s'appliquera aussi aux baux en cours pour ceux qui seront reconduits tacitement ou renouvelés après le 24/08/2022.**

Sont concernés :

- Les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989)
- Les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

À ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux **appartenant au domaine public** de la commune.

❑ À compter du 1^{er} janvier 2023 :

Critère de performance minimale à respecter

Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2023.

❑ À partir de 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

- À compter du 1^{er} janvier 2025, entre la classe A et la classe F
- À compter du 1^{er} janvier 2028, entre la classe A et la classe E
- À compter du 1^{er} janvier 2034, entre la classe A et la classe D
(Modalités suivant décret à paraître)

**Besoin d'informations complémentaires
sur ce point ?
ou pour toutes questions juridiques, fiscales,
techniques sur l'habitat, votre réflexe :**

ADIL 63

**Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand
04.73.42.30.75 / www.adil63.org**



SAS JOLDE

Route du Puy
63600 SAINT-FERRÉOL-DES-CÔTES

Tél. 04.73.82.42.66



AMBERT	SAINT-CLÉMENT	SAINT-ANTHÈME
190, av. Michel-Omerin Tél. 04.73.82.00.54	Le pré Barrier Tél. 04.73.95.40.14	Le Plat des Croix Tél. 04.73.95.40.07

SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE :

Des bénévoles distribuent le pain aux habitants isolés dans les hameaux

Ils relancent la tournée du boulanger

Chaque mercredi matin, depuis le mois de juin, des habitants de quelques hameaux de Saint-Amant-Roche-Savine se font réveiller par le klaxon tonitrueux d'un bénévole qui livre le pain.

Sarah Douvry

sarah.douvry@centrefrance.com

C'est un retour à l'essentiel. Une main tendue, sans rien attendre en retour. Le fait est si rare ces derniers temps, qu'il gagne à être souligné. À Saint-Amant-Roche-Savine, des habitants ont relancé la tournée du boulanger... bénévolement.

Il n'y aura eu, en tout et pour tout, qu'un petit mois d'interruption. Mais pour Jean, Marguerite et les autres, cela a semblé être une éternité. Car pour eux, isolés dans leurs hameaux, la tournée du boulanger est un lien précieux. Cette tournée, jusqu'au mois de mai, était l'affaire du boulanger lui-même. Aujourd'hui, elle est assurée par des bénévoles, pour qui il semblait impensable que cela prenne fin. « On ne fait rien de révolutionnaire, on poursuit simplement quelque chose qui a toujours existé », lâche, dans un sourire, Zulma, les yeux rivés sur la route sinueuse qui s'offre à elle.

Une aventure sociale

La "boulangère" ce mercredi, c'est elle. La jeune femme originaire de Colombie, chanteuse dans sa vie de tous les jours, ar-



LIEN. Les « boulangers » de la route de Saint-Amant-Roche-Savine portent du pain à une quarantaine de personnes chaque semaine. Ils sont candidats au 2^e Budget écocitoyen proposé par le Conseil départemental (voir encadré).

rivée à Saint-Amant il y a un peu plus d'un an, n'aurait jamais imaginé un jour prendre part à une telle initiative. « Je suis une pure citadine, assume-t-elle. La tournée du boulanger, avant d'arriver ici, je ne connaissais même pas », s'amuse-t-elle. Il faut dire que les villes en dessous d'un million d'habitants lui étaient étrangères. Pourtant, elle n'a pas hésité une seconde à donner de son temps pour poursuivre quelque chose qui a toujours été.

Le bon mot, le sourire renversant, bandana violet dans les cheveux, sweat à capuche rouge, pantalon bleu électrique, tout

dans l'allure de Zulma est aussi vitaminé qu'elle. Elle sautille de maison en maison, au volant de sa petite voiture, qu'elle a inaugurée lors de sa première tournée, il y a maintenant 5 mois.

Des "boulangers" sur la route comme elle, il y en a cinq en tout. « Sans compter les coups de main de temps en temps », précise Zulma. Tous ont une autre vie à côté de cet engagement bénévole. Ce qui les unit, c'est l'envie irrépressible « d'expérimenter des choses différentes avec les gens ».

Parmi les clients de la tournée du mercredi, il y a ceux qui ne pourraient pas faire autrement.

« C'est important pour nous les vieux qui ne peuvent pas se déplacer », lance cette habitante, heureuse d'échanger quelques mots avec sa visiteuse du jour, et déjà impatiente d'être à la semaine suivante. Il y a aussi ceux qui pourraient faire autrement, mais qui ont toujours bénéficié de ce service, et qui par habitude, par évidence même, continuent d'en profiter, tant qu'il existe. Et enfin il y a ceux qui, au-delà du service, perçoivent dans cette initiative une façon, à leur niveau, de contribuer à la poursuite de l'aventure sociale qu'elle représente pour tous.

Chaque mercredi, Zulma et les autres garnissent le coffre de leur véhicule personnel des bons produits confectionnés par le vrai boulanger de Saint-Amant. Il y a du pain bien sûr, mais aussi quelques viennoiseries pour les gourmands, *La Montagne* parfois, et de quoi dépanner un petit manque, comme du lait ou quelques boîtes de sardine. Et si par manque d'habitude, puisque les volontaires se relaient chaque semaine, Zulma perd un peu le nord parfois, happée par la beauté de la nature qui l'entoure, elle peut compter sur ses clients pour la guider. Comme une sorte d'échange de bon procédé. ■

INFO : DERNIÈRE MINUTE
Dimanche 1^{er} octobre 2023

une journée "four à pain" se déroulera au village du Malfrancon

ADMINISTRATIONS**MAIRIE DE SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE** : 04 73 95 70 22 st-amant-roche-savine.mairie@wanadoo.fr**Horaires d'ouverture du secrétariat** : de 9 h à 12 h du lundi au vendredi.

Les élus municipaux vous reçoivent sur rendez-vous.

Bureau de Poste de Saint-Amant : 04 73 95 71 90**Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez** : 04 73 72 71 40**Sous-préfecture d'Ambert** : 04 73 82 00 07**Centre des Impôts d'Ambert** : 04 73 82 54 00 **Trésor Public** : 04 73 82 10 03**SECOURS - URGENCES - SANTÉ****Pompiers** : 18 **Samu** : 15 **Appel urgence depuis les portables** : 112**Allo enfance maltraitée** : 119 **Accueil sans abri (Samu Social)** : 115 **Info coronavirus** : 0800 130 000**Info violences conjugales** : 3919 **Enfants disparus** : 116 000 **Maltraitements personnes vulnérables** : 3977**Hôpital d'Ambert** : 04 73 82 73 82 **Centre antipoison** : 04 72 11 69 11**Commune de Saint-Amant-Roches-Savine**

☐ Cabinet infirmiers : 04 73 95 79 75 - ☐ Pharmacie : 04 73 95 70 38 - ☐ Gendarmerie : 04 73 95 70 03 ou 17

VIE PRATIQUE**ÉCOLE PUBLIQUE ST-AMANT-ROCHE-SAVINE** : 04 73 95 74 20**MEDIATHÈQUE MUNICIPALE** :

04 73 95 79 40 / mardi - jeudi - vendredi : 17 h à 19 h mercredi : 9 h à 12 h samedi : 14 h à 17 h

EHPAD GASPARD DES MONTAGNES : 04 73 72 74 20**VILLAGE-VACANCES SAVILOISIRS** : 04 73 95 73 60 - Site : www.saviloisirs.com - E-mail : saviloisirs@wanadoo.fr30 chalets ouverts toute l'année, accueil de groupes. Camping 19 emplacements, ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre.

Location de salles (Réunions - Spectacles - Enregistrements).

BUS DES MONTAGNES : 04 73 92 14 00 ou 06 59 78 49 22

Réservez directement au transporteur : Les mercredis matin pour aller au marché d'Ambert le jeudi.

RESSOURCERIE : 04 73 72 91 98 / Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h**DÉCHETTERIES** : Ambert : 04 73 82 37 17 / Cunlhat : 04 73 72 31 88**EAU : SIAEP de la FAYE** : 04 73 53 56 53**EDF DÉPANNAGE** : 09 72 67 50 63**SERVICE ROUTIER DÉPARTEMENTAL** : 04 73 95 71 60**MAISON DU TOURISME** : Bureau de St-Germain-l'Herm : 04 73 72 05 95**PERMANENCE PARLEMENTAIRE****Sur rendez-vous**

Téléphone : 04 73 95 74 90 Fax : 04 73 95 71 21

Site : andrechassaigne.orgE-mail : chassaigne.a@wanadoo.fr

Les animations savinoises en 2022

Le 14 juillet dans tous ses états :

L'ARFI, collectif d'artistes basé à Lyon a su vous faire découvrir son univers musical à travers son festival de musiques variées et innovantes qui s'est déroulé mi-juillet sur la commune.

Une production de sons envoûtants et expérimentaux ont accompagné l'apéritif dînatoire du 14 juillet offert par la commune et a su charmer les nombreux participants qui ont partagé ce moment festif.



Une fête en demie-teinte :

Malgré tous les efforts de la commune pour relancer la fête patronale, le constat reste mitigé quant à la fréquentation de cet événement.

Toutefois, les enfants ont profité au maximum des trampolines, piscine à balles, châteaux gonflables dont la mairie a pris à sa charge le coût de la billetterie.

La sortie des dragons : événement tant attendu de la fête a quant à lui réuni un grand nombre de spectateurs et nous remercions les bénévoles qui font vivre ces gentils monstres depuis de nombreuses années.



Nous espérons rendre plus attractive encore la version 2023 et clôturer la période estivale avec le soutien des associations de la commune ou des particuliers pour proposer des animations tous publics à l'occasion de la Patronale qui se déroulera les 26 et 27 août.

Fête de la Sainte-Catherine :

C'est un moment qui reste important dans l'agenda des animations de la commune. Si novembre est incertain au niveau de la météo, nombre d'entre vous restent attachés à cette fête et aiment se retrouver autour des tripes et pieds de cochons. Plusieurs producteurs et artisans ainsi que des associations ont répondu présents pour faire perdurer cette fête qui annonce l'entrée dans



l'hiver. Comme pour tous les moments festifs, nous avons besoin de bonnes volontés pour la Ste-Catherine et attendons vos propositions.

En attendant Noël :

Cette année, les très nombreuses personnes présentes on eu l'immense plaisir de se réunir autour d'un spectacle de magie qui a comblé petits et grands par sa qualité et le professionnalisme des tours qui nous ont été présentés.

Après le chocolat chaud qui nous a réchauffé en cette après-midi neigeuse de décembre, l'association Gaspard en Fête a remis à tous les enfants présents un bon d'achat à utiliser dans une papeterie d'Ambert.

Un feu d'artifice, tiré encore une fois sur la neige, a clôturé la journée qui fut un réel succès dans la continuité de nos animations estivales les festivaliers ont répondu présent en nombre.



Résidence et stage cirque :

Avec le Kapuk circus, compagnie de circassiens, que nous avons accueillie en résidence au mois d'août, les enfants ont pu pour certains d'entre eux découvrir cette discipline et s'adonner à la voltige, au jonglage ou revêtir le costume d'un clown.

Chacun a pu apprécier le travail accompli au cours d'une représentation en présence d'un public conquis.



Deux stages de cirque pendant les petites vacances scolaires pour les enfants de 4 à 12 ans ont été proposés par l'association SUENO DEL ARTE en partenariat avec le service culturel de la mairie.



Cet été 2023, sera l'occasion de se perfectionner ou de découvrir les arts du cirque à l'occasion d'un stage proposé début août.

Impulsions :

C'est le nouvel intitulé des Automnales qui se déroulent sur nos communes afin d'apporter la culture au plus près des populations dans les territoires ruraux.

La commune de Saint-Amant-Amant-Roche-Savine a eu le privilège de recevoir Joao Silva et ses musiciens à la salle culturelle malgré des conditions météo très défavorables.

Un concert d'une qualité exceptionnelle proposé en partenariat avec le département du Puy-de-Dôme qui nous a embarqué sur le continent sud-américain par ses rythmes sensuels et envoûtants.



SAINT-AMANT A VIBRÉ POUR LA FÊTE « PATROMALE »

JEUX
Pour la fête « Patromale » de Saint-Amant-Roche-Savine, de retour le week-end dernier, les familles se sont amusées avec les nombreuses animations qui étaient proposées, place des Saint-Martin. Au programme : des manèges, du trampoline suspendu et des jeux gonflables pour les plus petits.

SPECTACLE
 Jusqu'au dernier moment, le public a attendu avec impatience la « sortie du dragon ». La municipalité est parvenue à récupérer suffisamment de papiers pour alimenter la bête, peu avant le spectacle à 18 heures.

EXPÉRIENCE
 Petits et grands sont venus nombreux pour s'enthousiasmer devant cette effusion de papiers dans le ciel savinois. Un instant insolite.




**Tous vos téléphones fixes et mobiles
sont à
l'IMPRIMERIE DU LIVRADOIS**



**SAMSUNG - DORO - BLACKVIEW - OPPO - XIAOMI - NOKIA
ALCATEL - CATERPILLAR - HAMMER**

4, avenue du 11-Novembre - AMBERT - Tél. 04.73.82.40.00

JULES UN JOUR DE PLUIE

Cheminant entre digitales et genêts, Jean-Louis arrive au Monial, riant village assis sur les monts granitiques du Haut-Livradois en Auvergne.

Il vient y retrouver Jules, son ami d'enfance.

Les chiens aboient. Une cheminée fume sous la pluie tenace. Il est là Jules, insaisissable solitaire.

Jean-Louis entre sans frapper

Sur la croisée, le fantôme gris et rigide d'un rideau laisse passer un rai de lumière qui éclaire l'arête d'un cadre.

Un hoquet de pendule rythme ce jour pluvieux.

Jules apparaît avec sa casquette inclinée sur un œil aux aguets.

- Bonjour Jules. Quoi de neuf au pays de Gaspard des Montagnes Jules, l'air bourru :

- Peu m'en chaut ; les nouvelles ne changent pas depuis cinquante ans, faits divers, météo, mesquineries politiciennes et guerre de religions.

Souvent, Jules s'enferme dans un silence obstiné mais, lorsque ca- jole le geai, il sort de sa mutité et se livre, généreux, déroulant une culture du meilleur aloi.

De bon matin, il part sur les chemins de sable blond en quête de sonorités nouvelles, de bruits insolites, de couleurs nées avec la rosée.

Vers dix heures, il revient, heureux tel le saumon qui retrouve sa frayère.

À son retour, c'est l'immuable rituel. Jules prend son carnet de mo- leskine bleue et s'installe sur son pupitre incliné, surmonté d'un méplat où s'enfonce un encier de faïence. Délicieux moment où il note les dernières émotions rencontrées, les premières rimes d'un poème.

Heureux de retrouver Jean-Louis, Jules ouvre une boîte de fer blanc où des nougats de sa fabrication attendent les amis.

- Avouons le Jean-Louis, ces instants de gourmandise s'associent au bonheur de l'existence.

- Vrai, ton nougat aux éclats de pistache est un pur bonheur, tel un baiser qui s'attarde sur les caresses du petit jour.

Tandis que la pluie s'applique à vernir le feuillage du grand chêne, la crête des montagnes s'ourle d'une brume tenace.

Levant ses yeux céladon, Jules prend une dimension mystique :

- Avec cette pluie, un monde nouveau semble habiter le ciel ; à la fois sombre et lumineux, il ne cesse de nous faire des signes.

À ces mots, Jean-Louis sort de sa besace l'ambrosie : un apéritif à la framboise sauvage des monts du Livradois ; une dive bouteille élaborée dans le chaudron du Fournieux par la brune Anne-Marie de la Chapelle-Agnon.

- Lève ton verre Jules, tu connaîtras un faisceau de couleurs, paix éternelle loin des tumultes du monde.

- Tu vois Jean-Louis, ce vin de framboise est pareil à la pluie qui chante sur les tuiles rouges de mon toit.

Dehors, c'est un ballet sauvage. L'eau ruisselle sur les chemins, les pierres reprennent de l'éclat, joyeuses sous les frondaisons.

- C'est vrai Jules, la pluie est comme un cortège dionysiaque où les Ménades et Silène contemplent la robe d'une framboise ; le désir avant de s'élever vers le plaisir.

- Authentique Jean-Louis, l'arôme de cette framboise est comme ce jour où, avec la pluie, le ruisseau enfle, incapable de freiner sa course, mais si élégant dans les courbes, embrassant roches et troncs des berges d'une accolade souple et bienveillante.

La pluie continue de tomber, plus dense, courbant les graminées, redressant les boutons d'or. Les bergeronnettes glissent sur leurs pattes, têtes noires et blanches tuniques.

- Ensemble Jules, il faut lutter pour conserver l'originalité de nos framboises sauvages, l'ancrage des fruits offerts par notre terroir, la fameuse terre de bruyère parfumée par les racines des sapins. Élaborer un apéritif à la framboise s'apparente à l'artisanat et à l'art. Il doit refléter la personnalité d'un savoir-faire et d'un terroir. Il faut se méfier des vins parfaits de la mondialisation. Un jour, ils tomberont aux oubliettes et seront re- jetés par nos papilles pour la bonne raison qu'ils ne parleront plus de la terre, sans accès à notre imaginaire, notre désir, notre plaisir.

Dans un cri bleu et roux, un geai traverse l'air humide. Une pluie fine tombe à nouveau.

La moustache en gerbe d'avoine, Jules sort sur le perron :

- La pluie est une fête réveillant les mystères des bois du Haut-Livradois.

Jean-Louis, j'écouterai sans fin la pluie chanter en donnant un baiser à notre terre. De cette alliance millénaire est née l'enivrante empreinte du parfum des framboises sauvages.

Charme inattendu, le vent balance les branches lourdes de pluie des sapins qui, comme par magie, deviennent aériennes dans une déclinaison de vert.

Maintenant, de grosses vagues de nuages se déchirent. Le soleil y entre et libère une lumière nouvelle, jamais rencontrée jusque-là.

Sans un mouvement d'ailes, un milan s'élève dans l'azur comme aspiré par la vis sans fin d'une ascension circulaire.

Au loin, une lueur orange annonce un lendemain où les sapins reprendront leur port altier, fiers d'habiter le Haut Livradois pour faire la cour aux framboises sauvages.

Roland Souchon

LA MAIRIE EST A VOTRE SERVICE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél : 04 73 95 70 22

Email : st-amant-roche-savine.mairie@wanadoo.fr

PIÈCES DÉSIRÉES	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Extrait ou copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance nom et prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
Extrait ou copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage noms et prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
Extrait ou copie d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Date du décès nom et prénoms	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
Carte d'électeur	Mairie de la commune concernée	Pièce d'identité Justificatif de domicile de - 3 mois (facture Edf - Téléphone)	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes communales depuis 5 ans. Avoir 18 ans
Carte nationale d'identité	Mairie de St-Amant non habilitée Prendre rdv à Cunlhat ou Ambert	2 photos d'identité 1 justificatif de domicile de - 3 mois Si 1 ^{ère} demande : 1 extrait de naissance de - 3 mois	Gratuit En cas de perte ou vol : 25€ timbre amende	Autorisation parentale pour les mineurs
Passeport	Mairie de St-Amant non habilitée Prendre rdv à Cunlhat ou Ambert	Carte d'identité 2 photos 1 extrait de naissance et 1 justificatif de domicile de - 3 mois	Timbre fiscal	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	
Casier judiciaire	Ministère de la Justice Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 NANTES Cédex	1 enveloppe timbrée avec adresse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Demande d'alignement, Permission de voirie	Voirie communale : Mairie Voirie départementale et nationale : Direction départementale des Territoires après avis du Maire	Une demande et un plan de situation Enveloppe affranchie pour le retour	Gratuit	
Légalisation de signature	Mairie	Carte d'identité	Gratuit	
Carte grise	Site internet : https://ants.gouv.fr	Renseignements en Sous-Préfecture	Suivant le nombre de CV et année de mise en circulation	
Certificat de domicile ou de résidence	Mairie	Pièce d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie	Livret de famille de la personne décédée Noms, prénoms Adresses des héritiers	Gratuit	Si la somme à percevoir n'est pas supérieur à : 5 335, 72€
Demande d'adduction en eau potable	SIAEP de la Faye 6 rue de l'Eglise 63930 AUGEROLLES	Plan de situation	Droit de branchement	
Demande de branchement à l'égout	Mairie	Plan de situation	Droit de branchement	

